

Dannemarie : nouvelle plainte, les silhouettes dans les jardins privé sont vues depuis le domaine public !!

écrit par Christine Tasin | 25 août 2017



Le tribunal administratif vient de délivrer une nouvelle injonction au Maire... Celui-ci devra-t-il, avec la force publique, entrer par la force chez ses administrés pour en enlever de force les fameuses [silhouettes](#) ?



Sacré problème de droit pour le Maire pris en sandwich entre la loi, le droit à la propriété privée et les caprices des gourdasses « effrontées », qui ont prévu, d'ailleurs, de manifester devant le Conseil d'Etat qui doit statuer mercredi.

Lire sur Alsace-actu le détail des derniers rebondissements de l'affaire.

<https://alsace-actu.com/silhouettes-feminines-de-dannemarie-le-harcelement-continue/>

Faut-il en rire ? Rions, rions, tant que nous le pouvons...

Je gage que la Vénus callipyge de mon jardin, vue depuis la rue, va bientôt être poursuivie en justice par des féministes ou des musulmans estimant inacceptable la nudité affichée...



Demain, faudra-t-il une autorisation des associations de défense des nains de jardin pour oser en exhiber sur sa pelouse ?

Bref, rions, rions, tant que nous le pouvons...